

## **Déclaration des droits des résidents**

### **Intention**

Veiller à formuler clairement les droits des résidents, puis à les en informer s'ils le souhaitent, de même que leur famille, les visiteurs et le personnel.

### **Objectif**

Aider les résidents, les patients, leur famille, les visiteurs et le personnel à comprendre ces droits, tout en reconnaissant les différences au chapitre des capacités.

### **Droits**

- Chaque patient ou résident a le droit d'être traité avec courtoisie et respect, en tout temps, d'une façon qui tienne compte de la dignité, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
- Les résidents et les patients ont droit à un logement, à des repas nutritifs et à de l'aide relative aux soins personnels, et ce, d'une façon qui corresponde à leurs besoins dans un milieu propre et sécuritaire, où ils puissent se sentir chez eux.
- Les résidents et les patients (ou leurs représentants légalement désignés) ont le droit de consulter l'information relative à leur propre dossier médical, et de l'obtenir.
- Les résidents et les patients (ou leurs représentants légalement désignés) ont le droit de collaborer avec leurs prestataires de soins, d'être informés et, en vertu de la loi, de donner ou de refuser leur consentement à un traitement, y compris aux médicaments.
- Sous réserve de la Charte canadienne des droits et libertés, les résidents et les patients ont droit à ce qui suit :



# DEER LODGE CENTRE

*Making lives better*

- la liberté de conscience et de religion, de même que la préservation de leur culture et de leur langue;
- la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression;
- la liberté de réunion pacifique et d'association.
- Les résidents et les patients ont le droit de communiquer et de rester en contact avec leurs amis, les membres de leur famille, leurs représentants légalement désignés, etc., et de les recevoir en visite ou de les visiter de façon privée s'ils le désirent.
- Les résidents et les patients ont le droit de conserver leur autonomie, et de recevoir l'aide qui leur permettra d'optimiser leur capacité de fonctionnement et de rester autonomes malgré leurs limites, le cas échéant. Par exemple, ils peuvent choisir, avec de l'aide au besoin, les objets personnels à garder dans leur chambre (pourvu qu'il y ait l'espace nécessaire), ou les vêtements qu'ils souhaitent porter chaque jour.
- Les résidents et les patients ont le droit de choisir leurs propres activités de loisirs ou d'intérêt particulier, de même que celles qui favorisent leur mieux-être.
- Les résidents et les patients ont droit à leur intimité.
- Les résidents et les patients ont droit à une protection contre toute forme de négligence ou de mauvais traitements (verbaux, physiques, financiers ou psychologiques).
- Les résidents et les patients ont le droit de consulter les politiques et procédures relatives au dépôt de plaintes ou à l'expression de compliments.
- Les résidents et patients ne doivent subir aucune forme de représailles, punition ou discrimination par suite de l'exercice de l'un ou l'autre des droits susmentionnés.

Aux termes de la Déclaration des droits des résidents, il ressort clairement que ces derniers se doivent à leur tour de tenir compte des droits et besoins des autres.



DEER LODGE CENTRE

*Making lives better*